Daniel PAGET
230, Route du Moulin
46100 CAMBURAT

Objet: Surgié
Participation du public

Mairie de FIGEAC
A l'attention de Monsieur André MELLINGER
Hôtel de Ville
05, Rue de Colomb
46100 FIGEAC

A CAMBURAT,
Le 11 Avril 2025

Monsieur le Maire,

Faisant suite aux différents échanges que nous avons eu ces dernières années, je me permets de vous soumettre nos réflexions sur votre projet de destruction du barrage.

Cette lettre rappelle les problèmes du barrage et propose une solution alternative.

I. Les problèmes du barrage actuel

Le site de Surgié-Prentegarde fait l'objet d'un projet de destruction du barrage existant et de renaturation du cours d'eau dont vous assurez la maîtrise d'ouvrage avec l'appui du Syndicat mixte Célé Lot médian (SmCLm).

Plusieurs problèmes sont avancés pour justifier ce projet. Il est utile de rappeler que certains points font consensus entre la municipalité et le collectif « les Figeacois vigilants », d'autres non.

A : Ce qui fait consensus :

1. La dangerosité du barrage, présentant des malfaçons liées à sa construction en 1985.

   -> validée par de nombreuses études

2. La présence de cyanobactéries dans le plan d'eau de loisirs.

   -> validée par des mesures probantes

3. La non-conformité de la passe à poissons et de la passe à canoës.

   -> soulignée par les bureaux d'études et validée par la DDT

4. Les difficultés d'accès piétonnier et routier à la base de loisirs.

   -> problème vécu par les Figeacois et les touristes

B : Ce qui mérite débat :

+ Le dysfonctionnement de la prise d'eau actuelle dans le Célé pour la production d'eau potable

-> La municipalité, le SmCLm et le bureau d'étude Artélia indiquent un dysfonctionnement

-> Les Figeacois vigilants affirment que La prise d'eau potable actuelle ne présente pas de difficultés majeures, y compris en période d'étiage ainsi que c'est rapporté dans le dossier de DUP de la rénovation de la station de pompage. Les problèmes signalés en 2019 sont plutôt liés à un manque d'entretien ponctuel.

+ L'évolution du coût de l'opération votée en 2020 à 2,7 M€ et réajustée en 2024 à 8,9 M€ (avec passerelle et mobilité douce)

-> La municipalité indique que ce réajustement a considéré les financements sollicités

-> Les Figeacois vigilants indiquent qu'il ne s'agit pas d'un simple réajustement mais d'un nouveau scénario beaucoup plus ambitieux, dont les contraintes avaient conduit le bureau d'études Ecogéa à ne pas le développer en 2020.

+ L'amélioration écologique apportée par ce projet

-> La municipalité, les bureaux d'études, les financeurs l' affirment

-> Les Figeacois vigilants contestent. Si le projet favorise la continuité piscicole et sédimentaire, il pourrait en revanche perturber les équilibres écologiques installés.

+ L'interaction hydraulique entre l'amont et l'aval de Figeac

-> L'articulation entre les projets de destruction/renaturation et celui de modification des digues à l'aval de Figeac, en cours d'études, n'est pas clairement prise en compte par le SmCLm.

-> Les Figeacois vigilants attirent l'attention sur les modifications à l'aval qui affecteront le niveau d'eau en amont, notamment à Figeac. La mise en transparence hydraulique envisagée de la digue de Paricou qui protège une riveraine, ainsi que l'endiguement à venir de Ceint d'eau auront fatalement des répercussions. L'étude hydraulique Artélia, mise en consultation, ne permet pas de valider pleinement les impacts, faute d'informations sur les données d'entrée de la modélisation.

+ La réalisation d'un test de simulation de destruction du barrage

Un test de simulation réversible de l'effacement du barrage pourrait être réalisé facilement pour évaluer les conséquences réelles du projet. Le refus de ce test soulève des interrogations sur l'application du principe de précaution.

C : Ce qui mérite d'être signalé :

+ La communication autour de ce projet ne garantit pas une information transparente des Figeacois :

L'État n'exige pas la démolition du barrage, mais la résolution des problèmes de sécurité et de conformité. Un arrêté préfectoral de 2017 en fait foi.

Le chiffrage annoncé de 7,3 M€ lors du conseil municipal du 17 février 2025 n'intègre pas toutes les dépenses directement liées au projet ou connexes (rachat du moulin du Surgié, secours d'alimentation en eau depuis Capdenac)

Certains supports de communication municipaux relaient des informations inexactes (potentiel hydroélectrique, prise d'eau défaillante, etc.).

+ La concertation mériterait d'être mieux prise en compte :

Des demandes de concertation préalables émanant d'associations et de citoyens ont été rejetées.

La lecture d'une déclaration le 17 février 2025 en salle du conseil en amont de l'ouverture de la séance, visant à éclairer les élus avant le vote, a été refusée.

Le lancement de l'appel d'offres pour les travaux, intervenu avant la fin de la consultation publique, remet en cause la sincérité de la démarche.

II. Proposition alternative : coût total prévisionnel de 4,1 M€ (auquel il faut ôter les subventions)

Afin d'éviter une décision potentiellement dommageable et difficilement réversible, il est proposé de reconsidérer le projet en associant largement les parties prenantes compétentes. Le scénario alternatif proposé ci-dessous règle les problèmes actuels signalés en I) et s'appuie sur des techniques éprouvées :

1. Pour la sécurisation de l'ouvrage : **Réparation par palplanches étanches (2,2 M€)**

Cette solution présente le avantages suivants :

- Restauration de la sécurité
- Maintien de la distribution d'eau potable sans nouvelle prise d'eau
- Maintien d'une réserve capitale face au changement climatique
- Réduction des risques d'inondation et soutien de la nappe phréatique
- Préservation du paysage et des équilibres écologiques

2. Pour le traitement des cyanobactéries : **Renouvellement d'eau efficace (0,5 M€)**

Réaliser une liaison entre buses aval et vanne de désenvasement

3. Pour la mise en conformité des ouvrages de franchissement :

Installer de nouvelles passes à poissons et à canoës (0,9M€)

4. Pour l'amélioration des accès : **Utliser le barrage comme voie de circulation (0,5 M€)**

- Cela permet de régler à la fois l'accès piéton et l'accès routier

Production d'électricité renouvelable

Le scénario de réparation permet de plus d'installer une production hydroélectrique dont l'exploitation pourrait être confiée à un professionnel expérimenté. Dans le cadre d'un contrat de concession à long terme, le coût de l'installation ne serait pas à la charge de la commune . En contrepartie de l'usage du barrage, l'exploitant contribuerait à l'entretien et à la gestion des crues. Cette production hydroélectrique pourrait, en cas de black-out sur le réseau électrique, servir à desservir des besoins prioritaires pour la commune.

- Production moyenne estimée à 1 million de kWh/an (tel que cela ressort du rapport AJ Ingénierie commandité par M. le Maire)

Conclusion et appel à l'expérimentation

Si la municipalité doute encore de la pertinence de ces arguments, elle peut en vérifier le bien-fondé auprès des bureaux d'études qu'elle a mandatés ou via les compétences du syndicat mixte.

Enfin, un test de simulation d'effacement du barrage (par ouverture progressive du clapet) est demandé (ce test est prévu au début du scénario destruction pour la vidange du plan d'eau) .

Ce test, réversible, et facilement réalisable moyennant quelques précautions, serait particulièrement révélateur pour évaluer les risques. Il devrait être effectué sur une durée suffisante pour intégrer un épisode orageux qui mettra en évidence de façon indiscutable les dangers pour la ville de Figeac

Le refus de ce test engage la responsabilité de la collectivité, notamment si des dommages survenaient par la suite.

En espérant que ce courrier, attirera toute votre attention, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, nos plus cordiales salutations.

Daniel PAGET
Pour les Figeacois Vigilants

